

salut, car le Sauveur l'a dit : *Faites pénitence : si vous ne faites pas pénitence, vous périrez tous* (1).

III. *Redoubler de piété.* En ce saint temps, nous devons redoubler de ferveur et d'assiduité dans nos exercices de piété, en tendre plus fréquemment la messe, l'acte de dévotion par excellence, réciter le chapelet et les psaumes et assister aux exercices de notre paroisse, où on entend des instructions et où on reçoit la bénédiction du Très-Saint Sacrement, ce qui nous donne la force d'accomplir tous nos devoirs.

IV. *Multiplier nos aumônes.* Pendant le Carême où nous travaillons à l'expiation de nos péchés, nous devons toujours nous souvenir de ces paroles de l'archange Raphaël à la famille de Tobie : *La prière accompagnée du jeûne et de l'aumône vaut mieux que tous les trésors ; l'aumône délivre de la mort, efface les péchés, ouvre la miséricorde et la vie éternelle* (2). Multiplions aussi nos aumônes pendant le Carême pour fournir au jeûne le supplément qui lui est nécessaire depuis qu'il est tellement adouci.

V. *Méditer sur la Passion de NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST,* car le Carême, se rapportant tout entier à la Passion de Jésus, qui en est le terme, c'est l'époque où nous nous souvenons le plus des souffrances du Sauveur, pour comprendre mieux l'étendue de sa tendresse pour nous et la grandeur du péché.

Si nous remplissons pendant le Carême les conditions que nous venons d'indiquer, quand il sera terminé, nous serons renouvelés dans la vie chrétienne, et fortifiés pour les combats à venir ; nous aurons apaisé la colère de Dieu, et notre cœur sera parfaitement disposé à recevoir la divine Eucharistie dans l'accomplissement du devoir pascal.

LES CENDRES.

Le Carême s'ouvre par une cérémonie particulièrement instructive : l'imposition des cendres. Dans l'antiquité, les coupables qui reconnaissaient leurs fautes se couvraient la tête de cendres en signe de repentir. Cette pratique s'introduisit de bonne heure dans l'Eglise, et nous voyons s'y soumettre non seulement les pécheurs publics, mais aussi les fidèles pieux, par humilité et componction.

Écoutez à ce sujet ce que dit Gosselin (1) : " Toutefois, il ne paraît pas que la pratique de recevoir les cendres ait été commune à tous les fidèles avant le XI^e siècle ; ce fut vers ce temps que l'usage s'établit de les imposer indistinctement à

(1) Matth. IV.

(2) Tob. XII, 8, 9.

(1) *Instr. sur les princip. fêtes.* Mercredi des Cendres,